

Séance de mardi 29 mai 2018 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey M. Yves Aellen

48 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Olivier Gétaz, Shanti Babajee, Marc Perrenoud, Catherine Aellen, Catherine Crevoisier, Verena Gubler.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification à l'ordre du jour. Le point 3 : Rapports des commissions – Préavis no 4/18 – Rénovation de l'Hôtel-de-Ville est supprimé, le préavis sera présenté à une date ultérieure. La modification de l'ordre du jour est acceptée par 47 voix, 1 abstention.

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur (5 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président donne lecture d'un courrier de remerciement de Mme Catherine Zweifel, fleurie à l'occasion de son anniversaire.

Il rappelle les objets des votations fédérales du 10 juin.

Le président informe l'assemblée que le Bureau et les membres de la commission sur le PGA ont été convoqués par la Municipalité afin de leur présenter les impacts de l'adoption de la LATC par le Canton. En effet, des articles obligatoires cantonaux pourraient être imposés si le PGA d'Aubonne venait à entrer en vigueur après celui du Canton. La Municipalité et les membres de la commission ne désirent pas que ce dossier déjà si complexe ne soit modifié sans la réflexion du Conseil communal. Pour cette raison, le Bureau a envisagé deux solutions, soit un méga conseil le 26 juin ou une alternative plus logique en convoquant une

séance de Conseil supplémentaire lundi 25 juin ou mardi 3 juillet. Le président ouvre la discussion sur cette proposition.

Pour M. Gabella, placer cette séance le 25 juin ou le 3 juillet serait très malvenu pour un sujet aussi important que celui-ci.

M. Yves Charrière propose la date du 3 juillet mais tient à relever qu'il a été membre de la commission du PGA. Le président précise que bien que le vice-président ait participé aux séances du PGA cela ne saurait l'empêcher de la présider puisque le rapport du PGA aura été déposé à la Municipalité une semaine avant son élection.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier est convaincu qu'il faut séparer ces deux séances. Cela représente également un énorme travail pour la secrétaire du Conseil ; il propose de garder la séance de juin pour les comptes et les élections du Bureau et annonce que tous les membres de la Municipalité seront présents pour débattre du PGA mardi 3 juillet.

M. Charles Gabella soutient que le débat du PGA doit être traité le 26 juin et non le 3 juillet. Le cas échéant, il demande à tous ceux qui pourraient être absents à cause de vacances de se manifester et de s'opposer à la date du 3 juillet.

Mme Evelyne Lenoble demande si cette séance pourrait se tenir le 19 juin. Le président répond que ce n'est malheureusement pas possible, cette option a été envisagée mais pas retenue.

Le président soumet au vote la date du 3 juillet (une majorité), 4 personnes présentes ne peuvent se libérer pour cette date. Au vu de ce résultat, le président ne voit pas de raison de ne pas choisir la date du 3 juillet et rappelle que le choix des dates des séances sont choisies entre la Municipalité et le Bureau du Conseil.

L'agenda des séances de l'année 2018-19 sera transmis prochainement.

Quelques dates à l'agenda : le 1^{er}, Aubonn'Apéro fête ses dix ans et l'inauguration des Halles de la Place du Marché ; les Aubonn'Apéros du mois de juin auront lieu les 8, 9, 15, 22, 29 juin ; le 2, sortie vélo pour le 20^e anniversaire des Cycles Rochat, aula du Château ; le 2, inauguration de l'unité mobile des Samaritains, sous les Halles ; le 2, AG de l'association de l'Arboretum et théâtre à l'Arboretum ; le 3, visite guidée de l'exposition temporaire à l'Arboretum ; les 8, 9, 10, Spectacle de la troupe du Comsi à l'Esplanade ; 8, Vernissage Poésie des arbres – pastels de John Francis Lecoultre à l'ArbrEspace ; le 9, Vide-Grenier à l'Allée du Chêne ; le 9, Aubonn'Apéro Fusionnel sous les Halles, le 9, Récital de l'académie de Violon Kayaleh à la salle Tavernier ; le 10, Le violon Virtuose à la salle Tavernier ; le 17, matinée d'orgue au Temple ; le 17, Fête japonaise à l'Arboretum, le 21, Table d'hôtes chez Mme Burnier ; le 23, Bourse aux livres et jouets par l'APE sous les Halles ; le 30, Les oiseaux de l'Arboretum.

3. Rapports des commissions – Préavis no 2/18 – Crédit d'étude pour les travaux du sous-sol du CCSC

M. Thierry Bertinotti donne lecture du rapport de la commission.

M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la Cofin. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi du préavis municipal.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à poursuivre les études pour les travaux au sous-sol du Centre Culturel et Sportif du Chêne (CCSC)
- Accorde à la Municipalité le montant du crédit de Fr. 100'000.- TTC
- Autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016
- Autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux », compte no 9281.14 du bilan.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

Le président demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer sur le vœu de la commission ad hoc. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la Municipalité a entendu le vœu. Néanmoins, un crédit d'étude de Fr. 100'000.- pour la rénovation du sous-sol ou une étude du bâtiment dans son entier n'est pas la même chose. Lors du débat du premier préavis, il était mentionné que l'assainissement du CCSC coûterait environ 4 millions. Une approche de ce bâtiment dans son entier est un travail d'architecte avec un mandat d'étude parallèle, des marchés publics et non celui d'un bureau technique d'ingénieur. L'approche de Regtec sur ce bâtiment a donné des esquisses de possibilité de transformation, d'évolution, de rénovation, de mise au goût du jour en réponse avec les besoins scolaires à venir.

M. Thierry Bertinotti, au nom de la commission, estime qu'au vu des prestations du Bureau Regtec qui représentent plus de 50% du crédit d'étude, il y aurait possibilité de faire une étude sur l'ensemble du bâtiment et non uniquement limitée au sous-sol.

M. Serge Thorimbert remercie M. le Municipal Michel Crottaz pour ce discours très clair. Il est resté pour sa part très dubitatif à la lecture du rapport. Regtec n'est pas une entreprise, mais un bureau d'aide au maître de l'ouvrage (BAMO). Pour lui les réponses de la Municipalité sont claires. Les honoraires d'étude de Fr. 100'000.- vont permettre d'être en mesure d'adjuger les travaux sur la base d'offres rentrées avec des plans. La rénovation complète du CCSC a été évoquée par M. le municipal Michel Crottaz et représente des travaux de quelques millions, la construction d'une salle de sports double à côté coûtera également plusieurs millions. Ce sont de très grosses sommes pour lesquelles les honoraires vont s'articuler avec des montants à sept chiffres, il est donc très important de bien comprendre ce qui est soumis au vote, soit un crédit d'étude pour un sous-sol.

M. Alexandre Liardet s'informe de quel horizon on parle pour la rénovation du Centre Culturel et Sportif du Chêne. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la rénovation totale du Chêne se fera après la création d'une salle de gymnastique double au Chemin des Liserons avec un complément de quelques classes ou de locaux scolaires. Il reste encore beaucoup de démarches à entreprendre sur ce dossier : plan de quartier, achat de parcelles, plans, mises à l'enquête, la rénovation totale du CCSC, sans le sous-sol qui lui pourrait être fait l'année prochaine, se fera dans un délai qui courra durant la prochaine législature. M. Alexandre Liardet demande alors s'il ne serait pas judicieux de faire une étude de l'entier du bâtiment. Pour M. le Municipal Michel Crottaz c'est un autre débat. La Municipalité affirme et elle l'a mentionné dans les deux préavis, les travaux du sous-sol sont pérennes sauf pour les deux sources de chaleur à remplacer, l'état de ce sous-sol sera conforme à la future évolution du bâtiment. Raison pour laquelle une entreprise d'électricité a proposé une mise à jour des tableaux électriques complète, adaptée aux futurs besoins, donc évolutive. Les sanitaires et vestiaires seront refaits à neuf avec de nouvelles façons de chauffer, une isolation, ces travaux feront l'objet d'un crédit d'ouvrage dès cet automne.

Pour M. Thomas Buchanan ce qui manque c'est une projection à moyen long terme, il demande si la Municipalité pourrait présenter en début de la prochaine année législative une vision stratégique de ce qu'elle entend entreprendre : contournement d'Aubonne, salles de gymnastique, tunnel, etc.

M. Yves Charrière peut souscrire à tout ce qui a été dit par ses collègues, mais l'on parle ici de la réfection du sous-sol du CCSC qui correspond à un vœu des Cogest, émis à plusieurs reprises : ces douches et vestiaires sont dans un état vétuste, pour ne pas dire totalement insalubre. Evidemment, ce bâtiment mérite une réfection globale mais ce n'est pas parce que l'on attaque pour l'instant que le sous-sol que la réfection ne sera pas globale ; il rejoint les avis de M. Serge Thorimbert et de M. le Municipal Michel Crottaz. Il s'agit ici de voter un crédit d'étude pour une réfection du sous-sol, sans que la totalité du bâtiment ne soit prise en compte.

M. Charles Gabella s'étonne encore une fois qu'il faille rénover ces vestiaires à grands frais tout en annonçant que l'activité principale, le football, va déménager à la Palissade, alors que l'on sait que cette zone ne peut être construite même pour des abris pour les joueurs. Il ne comprend pas pourquoi investir autant pour une activité qui sera déplacée dans les 10 années à venir.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que selon lui, soumissions rentrées, le prix devrait être en dessous du million de francs. La Municipalité n'est pas d'accord de parler de vétusté ou insalubrité pour ces vestiaires. Pour ce qui est du football, le FC Chêne n'est pas le principal utilisateur de ces vestiaires même si les problèmes de vestiaire impactent facilement les équipes de football, mais de nombreuses autres sociétés utilisent également ces locaux. Même si l'équipe des actifs du FC Chêne joue à la Palissade, ce qui est le but de la Municipalité, les juniors en auront encore besoin M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que le principal utilisateur du CCSC sont les écoles c'est donc un crédit parfaitement justifié.

M. Serge Thorimbert demande pour quelle raison la commission demande à Regtec d'entreprendre des démarches pour d'éventuels subsides. Est-ce lié à l'isolation ? M. Thierry Bertinotti répond que l'on pourrait faire une démarche de type CECB qui permettrait de recevoir des subsides. La commission demande de faire ces démarches afin d'avoir un impact positif sur le budget. M. Thierry Bertinotti demande si la Municipalité a rencontré le FC Chêne Aubonne concernant ce déménagement du football actif à la Palissade dans le temps, car même si les juniors restaient en haut, il a de la peine à comprendre comme on pourrait avoir du football sportif de compétition à cet endroit, notamment en ce qui concerne les vestiaires tout en gardant un second terrain sous le Chêne pour les matchs en soirée.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que la Municipalité rencontre régulièrement le FC Chêne Aubonne. Les objectifs municipaux sont : enlever le foot du Chêne, rendre à la vie sociale d'Aubonne cet espace de terrain et l'utiliser pour les écoles. Le Tennis Club demande également 6 courts pour ses membres. La Municipalité penche fortement pour que le football sorte du côté de la Levette mais ce déménagement dépend de beaucoup de facteurs : l'adoption du PGA, des SDA (surfaces d'assolement), quant à la zone « Sous le Chêne », c'est une zone intermédiaire sur laquelle les dispositions de zone agricole s'appliquent. La Municipalité avait essayé en son temps d'installer un skate-park à cet endroit mais n'avait jamais reçu le feu vert du SDT.

M. Yves Aellen demande alors pour quelle raison le Conseil a voté l'agrandissement du terrain de football si l'on sait que l'on va partir dans 5 ans, n'aurions-nous pas pu demander une prolongation supplémentaire ? M. le Municipal Pascal Lincio répond que c'était un délai impératif au 30 juin de cette année car demandé depuis 2 ans. Il rappelle que toutes les étapes évoquées ne sont pas pour demain mais que ces travaux devaient être exécutés pour que l'on puisse continuer à accueillir une équipe qui joue des matchs de 2^e ligue.

M. Tanguy Perrenoud fait du foot au FC Chêne, en tant que joueur, il n'a jamais croisé un seul écolier ou activité annexe dans les vestiaires le soir et demande s'il y a vraiment surexploitation des vestiaires. Il regrette la décision d'enlever le football au Chêne, sachant que chaque week-end les matchs de la première équipe amènent une centaine de spectateurs.

Pour M. Christian Streit les vestiaires ne sont pas insalubres, le problème principal est la communication des vestiaires de gauche et droite qui restreint de moitié leurs possibilités. L'autre problème à résoudre est le bouchage des conduites par le lavage des chaussures dans les vestiaires. Il rejoint ses collègues que l'on va vite en besogne, tout en ne connaissant pas l'avenir. Sa solution serait d'utiliser une partie des Fr. 100'000.- pour séparer les vestiaires et tenir ainsi encore 5 ans.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que pour ce qui est des chaussures de foot dans les vestiaires, ce n'est pas faute d'interventions orales et écrites auprès du FC Chêne et des entraîneurs afin que les joueurs utilisent les robinets extérieurs munis d'éclairage pour les jours d'hiver. Il tient à relever que l'on ne va pas dépenser un million pour les vestiaires, mais pour le sous-sol. Les coûts de réparation des sanitaires s'élèvent régulièrement à

plusieurs dizaines de milliers de francs par année. La séparation des douches et vestiaires a été proposée dans le préavis précédent et dans ce second préavis, il est prévu de doubler vestiaires et douches.

M. Thierry Bertinotti demande ce qui l'en est du vœu de la commission. Le président rappelle que ce vœu aurait dû faire l'objet d'un amendement. M. Thierry Bertinotti demande, au nom de la commission, que ce vœu fasse l'objet d'un amendement. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité va prendre en compte ce vœu dans la mesure du possible. Le président demande à M. Thierry Bertinotti s'il entend transformer ce vœu en amendement et dans l'affirmative, le formuler précisément. Finalement la demande est maintenue sous forme de vœu.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le préavis municipal. Le préavis municipal no 2/18 – crédit d'étude pour la rénovation des sous-sols du Chêne est accepté par 29 oui, 2 non, 16 abstentions.

M. le Municipal Michel Crottaz remercie les membres des commissions pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

4. Préavis no 7/18 – Création d'un trottoir et modification de l'arrêt de bus à l'Avenue Abraham Hermanjat

Au nom de la Municipalité, M. Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux pour la création d'un trottoir et la modification de l'arrêt du bus afin de sécuriser le cheminement des piétons à l'Avenue Abraham Hermanjat
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 520'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des annuités fixes sur 10 ans.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mmes : Marc-Henri Vallon, Catherine Berger, Stéphane Cloux, Alexandre Liardet, Tanguy Perrenoud. Suppléants : Denise Imesch et Eve Jaquier Butterfield.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission en rappelant que tout conseiller peut adresser par écrit ses observations.

M. Yves Meylan demande que la commission se penche sur la possibilité de mise en place d'une piste cyclable ou un mix piste cyclable-piétons sur ce tronçon.

M. François Linder constate que l'îlot central va rétrécir la route pour les cyclistes et demande si le trottoir empiète sur la route. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que c'est la raison pour laquelle il sera demandé des servitudes, pour la piste cyclable, il va se renseigner auprès du canton.

M. Guy Maurer se dit surpris qu'il soit possible d'installer un gendarme couché mais pas un passage-piétons. Il lui est répondu que les conditions d'un gendarme couché sont remplies, mais pas celles d'un passage-piétons.

M. Daniel Favre s'inquiète des arrêts de bus de chaque côté et leur implication sur le trafic pendulaire. La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. Michel Crottaz informe que la chaudière de la piscine a rendu l'âme, la Municipalité a pris la décision de la changer en optant pour une chaudière à condensation. Cela a dû être fait rapidement car il n'était pas possible de faire sans durant la haute saison de la piscine. Il informe également que le personnel de la piscine va recevoir une formation pour les cas d'œdème pulmonaire d'immersion (OPI).

Il informe que la Municipalité a mis à l'enquête une autorisation préalable d'implantation d'une surface de skate-park au Chêne.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000. -- votés), Fr. 34'800. — engagés à ce jour. Crédit d'étude Caserne SDIS (Fr. 63'500.—votés), Fr. 28'400. —engagés. Rénovation de la tour du château : (Fr. 266'800.—votés), Fr. 87'200. —engagés. Rénovation des Halles (Fr. 292'000.—votés), Fr. 89'500. —engagés. Mise aux normes des terrains de football : (Fr. 98'000.—votés), Fr. 0.- à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (Fr. 1'550'000. -- votés), Fr. 52'000. -- engagés. Dépenses des investissements pour 2018 : Fr. 145'165.--. L'état de la dette est en légèrement baisse depuis le 1^{er} janvier. Le taux moyen de la dette n'a pas changé.

Mme Sandra Linder informe que les établissements scolaires d'Aubonne et Etoy ont mis en place des cellules de crise avec l'aide de l'infirmière scolaire et d'une psychologue faisant suite au dramatique accident survenu à St-Livres. Elle informe également qu'Aubonne a organisé la finale du rallye de mathématiques transalpin, plus de 600 élèves, représentant le 10% de toute la suisse romande, ont participé. Elle présente également des photos du concours culinaire « Centerchef » organisé par les animateurs du Centre pour les jeunes dès 12 ans sur le thème du trompe-l'œil.

La Commission Suisses-Etrangers continue sa mission d'intégration en organisant trois soirées durant le mois de mai pour les cours de processus démocratiques. Trois municipaux

se sont engagés lors de celles-ci. Elle rappelle la remise des commandes de vin de la réserve communale le 30 mai à la place de l'Ancienne Gare.

Au moyen de documents informatiques et de photos, elle présente un petit aperçu de tout le travail accompli par le personnel communal de la Voirie pour la préparation des alpages en vue de la montée des troupeaux (environ 120 bêtes pour 143 hectares loués au Syndicat d'alpage d'Aubonne et environs), gérés par deux bergers logeant au Pré de Rolle et au Pré d'Aubonne.

M. le Municipal Pascal Lincio informe que les travaux de mise aux normes des terrains de football débiteront début juillet et dureront environ un mois.

Au sujet des déchets, il informe que la société Valorsa procède à des contrôles inopinés dans les communes, le jour des ramassages. Il ressort que la collecte de la commune d'Aubonne se fait dans de bonnes conditions. Il communique également sur les plantes néophytes invasives. En 2017, une campagne a été lancée sur une initiative du Parc Jura Vaudois sur la parcelle proche du pont romain. La Municipalité pense également à organiser une journée d'action civile contre ces plantes au printemps 2019.

Le projet de loi sur l'accueil de jour loi afin de fixer le nouveau cadre de référence parascolaire des enfants de 4 à 12 ans est actuellement mis en consultation par le canton. Des réactions des professionnels ont déjà été émises en invoquant l'augmentation de la charge de ces structures pour en abaisser la qualité. Ce projet prévoit également une diminution de professionnels aidés par des auxiliaires qui n'ont pas la même formation.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier revient sur le retrait du préavis pour la rénovation de l'hôtel de Ville. Celui-ci est dû au fait que le projet n'avait pas été avalisé par le personnel du Contrôle des Habitants. Un nouveau projet est en cours et un préavis sera déposé ultérieurement.

La Municipalité a présenté les différentes variantes de contournement d'Aubonne et de la Place de l'Ancienne Gare au SIPAL chargé d'appliquer l'ISOS (inventaire fédéral des sites d'une beauté particulière). Son préavis est décisif à ce sujet.

Concernant la fusion avec la commune de Montherod, trois groupes (sur 4) ont déjà rendu leur rapport, le groupe des RH se rencontrera la semaine prochaine pour sa conclusion. Les termes de la convention sont bien avancés, et le calendrier est maintenu.

6. Questions, vœux et divers

M. Guy Maurer demande des informations sur une mise à l'enquête municipale concernant un échange de terrains entre le domaine public et le domaine privé de l'Etat au Chêne. Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier que cette mise à l'enquête vise 3 objectifs : il n'y a aujourd'hui ni domaine public, ni servitude qui permette aux bordiers du sud du terrain de football d'accéder à leurs parcelles ; le domaine public de l'Allée du Chêne est
PV 29.05.2018

extrêmement étroit, la moitié de la chaussée est sur des terrains privés ; enfin, les chemins des Liserons et du Collège soient réservés exclusivement aux écoliers pour assurer leur sécurité.

M. Thomas Buchanan remercie la Municipalité pour les informations concernant les variantes de contournement et souhaite savoir quelles sont les prochaines démarches collaboratives pour faire avancer ce dossier ensemble. Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier que le but est de donner une information complète aux groupes de travail, au Conseil et à la population par la suite. La Municipalité souhaite obtenir l'accord du SIPAL pour pouvoir établir une évaluation financière de ces projets. Les groupes de travail vont être remis à l'ouvrage à la rentrée des vacances scolaires d'été, dès la réponse décisive du SIPAL.

M. Gérard Ferry regrette que la commune d'Aubonne n'ait jamais honoré M. Georges de Mestral, inventeur du velcro par la nomination d'une rue, d'une place à son nom. M. le Syndic répond que la Municipalité va y réfléchir attentivement.

M. Tanguy Perrenoud invite l'assemblée à participer à Albona Festival du 17 au 19 août prochains.

M. Alexandre Liardet aimerait une information par voie d'un tous-ménages concernant les plantes néophytes invasives ainsi que pour la pyrale du buis. M. le Municipal Pascal Lincio souscrit à cette demande.

Mme Christine Dubugnon demande si les usagers du parking de la Colline auront droit à un macaron, si la bande herbeuse sera utilisée pour augmenter le nombre de places ainsi que la création de places visiteurs. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il n'est pas prévu de places visiteurs. Il reste quelques places en location. Il n'y aura pas de marquage peinture, mais des petits marquages au sol.

Mme Anne-Marie Piguet s'informe des sacs poubelles près du kiosque portant des autocollants SADEC. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'il s'agit effectivement de sacs non conformes qui ont été contrôlés par cette société.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance. Il rappelle les prochaines séances de Conseil : mardi 26 juin 2018 à 20h15 et mardi 3 juillet à 20h15, toutes les deux à l'Aula du Château.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegnny